



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

logement et exclusion

Question au Gouvernement n° 2360

Texte de la question

LOGEMENT ET EXCLUSION

M. le président. La parole est à M. Michel Larive.

M. Michel Larive. En 2017, il y avait selon la Fondation Abbé-Pierre 150 000 personnes sans domicile fixe en France, soit une augmentation de 50 % en dix ans. D'autres, qui pensaient être à l'abri, ont vu leur toit s'écrouler sur leurs têtes : il y a un an, le drame de la rue d'Aubagne à Marseille faisait huit morts. Alors que notre arsenal législatif permet de conduire des actions de résorption de l'habitat indigne, vous préférez, monsieur le ministre du logement, livrer le parc immobilier social français à la spéculation immobilière avec votre loi dite ELAN. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

L'accession au logement est désormais prohibitive pour beaucoup. Ceux qui doivent se loger inventent donc des solutions alternatives ; certains possèdent des terrains privés sur lesquels ils installent une yourte, une maison en paille ou encore une cabane, tandis que d'autres ne peuvent faire autrement que s'installer sous des tentes ! Votre politique mène à la gentrification des métropoles en excluant les populations pauvres et précaires loin du regard des « premiers de cordée ». Ces populations, vous les pourchassez jusque dans les campagnes, avec votre projet de loi dit d'engagement et de proximité. Si les associations n'avaient pas fait pression, vous auriez taxé un SDF de 500 euros au motif qu'il dort dehors. Où doit-il aller ? Il est enfermé dehors ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)* Vous accordez la possibilité aux maires de prononcer une astreinte de 500 euros à l'encontre de ceux de nos concitoyens qui s'installent dans un habitat alternatif sur leur propriété, même aux confins de l'Ariège – ce qui, en passant, vous donne une arme supplémentaire de coercition contre les gens du voyage.

Monsieur le ministre, jusqu'où pourchasserez-vous la population pauvre et précaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la ville et du logement.

M. Julien Denormandie, ministre chargé de la ville et du logement. En politique, on peut toujours débattre mais à une condition : ne pas se livrer à des contrevérités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

M. Christian Jacob. Vous êtes bien placé pour le savoir !

M. Julien Denormandie, ministre . Ce que vous venez de dire sur le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, vous le savez, est totalement faux ! *(Même mouvement – « Non ! » sur les bancs du groupe FI.)* Le jour même où des associations ont fait valoir leurs doutes, M. Lecornu et moi-même avons délibérément écrit, souligné et revendiqué que ce n'était en rien le sens de la loi !

S'il vous plaît, monsieur le député, évitez les contrevérités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) N'alimentez pas ces discours qui finissent toujours par affaiblir la République, car dire une contrevérité, c'est affaiblir la République !

Ensuite, je vous retourne la question : où étiez-vous lorsque, sur les bancs de l'Assemblée, nous menions le combat contre l'habitat indigne ? (*Même mouvement ; protestations sur les bancs du groupe FI ; exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Maxime Minot. Ce n'est pas à vous de poser les questions !

M. Julien Denormandie, ministre. Où êtes-vous depuis un an qu'avec les députés de la majorité, nous luttons pour accompagner les Marseillaises et les Marseillais ? Cela fait un an que ce terrible drame s'est produit – huit vies emportées, 3 500 personnes déplacées.

Mme Caroline Fiat. Eh oui !

M. Julien Denormandie, ministre. Depuis lors, le Gouvernement a entrepris des travaux de rénovation et épaulé les collectivités pour accélérer le processus et mettre de la pression dans le tube. Il a engagé 17 millions d'euros pour faire face à l'urgence et 117 millions en faveur de la rénovation urbaine ! Une société sera créée en fin d'année pour assurer la réhabilitation de l'habitat à Marseille. Alors de grâce, monsieur le député, soyez à nos côtés pour mener cette action plutôt que de proférer des contrevérités ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Larive.

M. Michel Larive. Vous ne résolvez rien ! Vous stigmatisez ; pire encore, vous construisez méthodiquement, avec l'appui de la majorité parlementaire, l'arsenal législatif nécessaire à l'exclusion d'une grande partie de la population ! (« *C'est faux !* » sur les bancs du groupe LaREM.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Julien Denormandie, ministre. Pardonnez-moi, monsieur le député, mais voici une nouvelle contrevérité. Pour la première fois, des décisions de justice frappent lourdement des marchands de sommeil ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Pour la première fois, nous avons – grâce au vote de la majorité – fait évoluer l'arsenal législatif ! (*Même mouvement.*) Pour la première fois, nous avons créé une plateforme d'accompagnement – le 0806 706 806 – de celles et ceux qui sont sous l'emprise des marchands de sommeil ! Voilà ce que nous faisons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM, dont de nombreux membres se lèvent, ainsi que sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. Christian Jacob. Quel petit prétentieux !

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2360

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 novembre 2019](#)